

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2018

Statistiques INPI

8 avril 2019

Mickaël Chion

Carole Pesenti

Laurence Sekkat

Anne-Laure Thomas-Derepas

Ce document est réalisé par l'Observatoire de la propriété intellectuelle - OPI (analyse des données et rédaction : Laurence Sekkat, Anne-Laure Thomas-Derepas ; traitement des données : Mickaël Chion et Carole Pesenti). Il est protégé par le droit d'auteur. Sa reproduction et son utilisation sont autorisées à des fins non commerciales, à condition de citer la source comme suit : Mickaël Chion, Carole Pesenti, Laurence Sekkat, Anne-Laure Thomas-Derepas, (2019), « Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2018 », STATISTIQUES INPI, avril 2019.

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2018 à l'INPI (source INPI, traitement OPI 2019)

Rang 2017	Rang 2018	Nom du déposant	Demandes publiées
1	1	GROUPE VALEO	1 355
2	2	GROUPE PSA ¹	1 074
3	3	SAFRAN	783
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES) 	674
6	5	GROUPE RENAULT	453
5	6	CNRS 	401
8	7	MICHELIN	332
7	8	AIRBUS	317
9	9	L'ORÉAL	269
10	10	THALES	243
12	11	ORANGE	207
13	12	IFP ENERGIES NOUVELLES 	182
14	13	STMICROELECTRONICS	168
15	14	GROUPE ARKEMA	165
18	15	AIR LIQUIDE	161
17	16	SAINT-GOBAIN	133
20	17	ALSTOM	131
16	18	CONTINENTAL	120
11	19	ROBERT BOSCH GMBH*	114
21	20	FAURECIA	111
19	20	GROUPE SEB	111
22	22	TOTAL	98
25	23	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC*	88
83	24	SUZUKI MOTOR CORPORATION*	79
27	25	IDEMIA	70
59	26	NISSAN MOTOR CO LIMITED*	65
24	27	SCHNEIDER ELECTRIC	63
29	28	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	58
65	29	GROUPE SIDEL	57
30	29	INSERM 	57
23	31	HENKEL AG & CO KGAA*	53
42	31	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX 	53
25	33	EDF GROUPE 	50
30	34	GROUPE SAGEMCOM	46
45	34	SORBONNE UNIVERSITÉ 	46
32	36	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES) 	45
28	36	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1 	45
NC	38	APTIV	43
99	39	LANDMARK GRAPHICS CORPORATION*	42
42	40	INGENICO GROUP	39
37	41	GROUPE SOMFY	38
48	42	NAVAL GROUP 	35
34	43	ALBÉA	32
38	43	GROUPE ATOS	32
44	45	SNCF 	31
46	46	GROUPE SOITEC	29
83	46	ROQUETTE FRÈRES	29
56	48	BORDEAUX INP 	28
51	48	KOITO MANUFACTURING CO LTD*	28
56	48	TRÈVES	28

Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

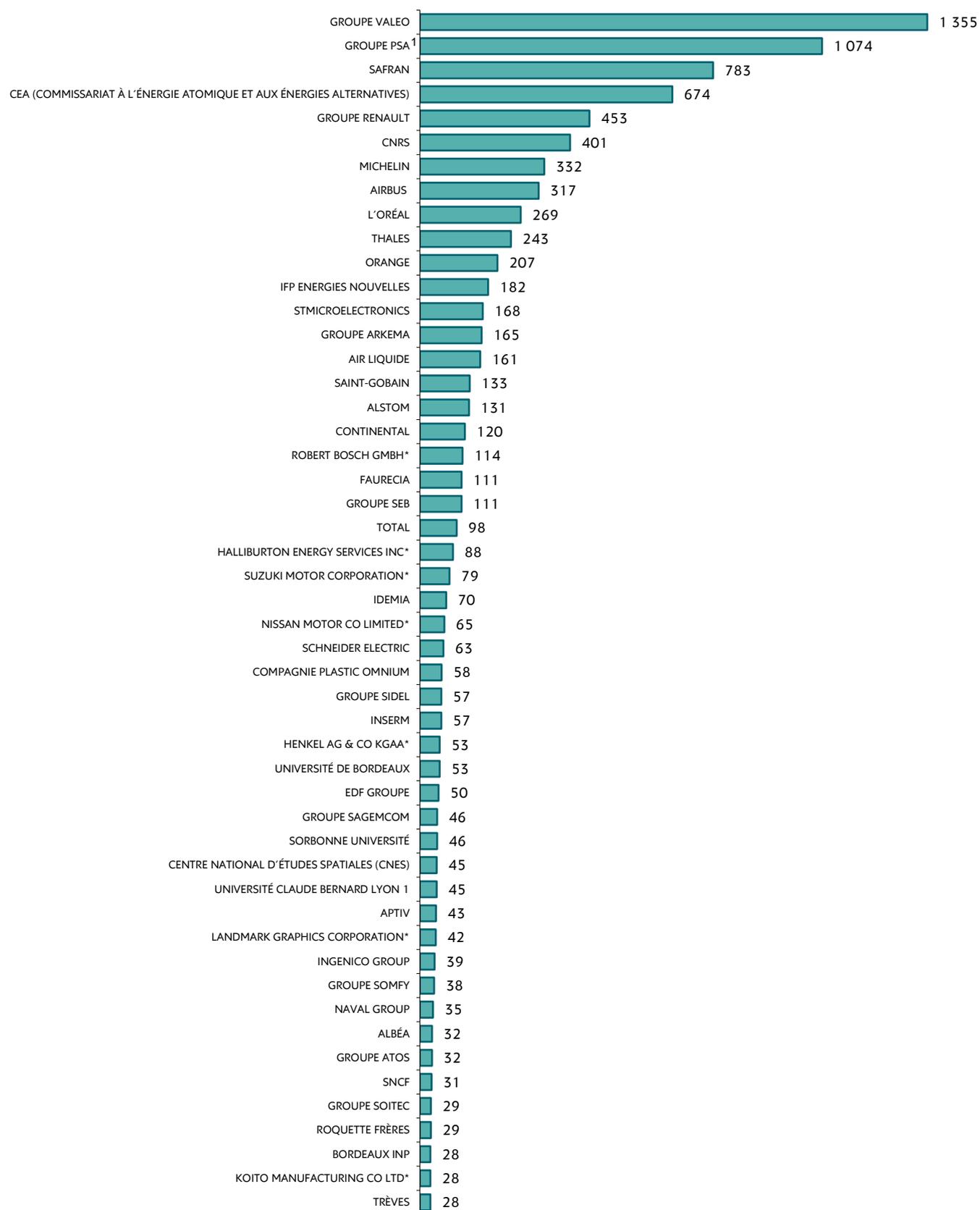
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

NC : non classé.

 Établissement lié à l'État

Palmarès des principaux déposants de brevets : publications 2018 à l'INPI (source INPI, traitement OPI 2019)



Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

¹ Consolidé incluant FAURECIA.

L'INPI établit le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI selon le nombre de demandes de brevets publiées en 2018. Les résultats ont été consolidés par groupe en identifiant et regroupant leurs filiales.

Parmi les 50 premiers déposants de brevets, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans l'innovation, mais aussi douze organismes de recherche publique et onze entreprises étrangères.

En 2018, les quatre premières places du palmarès sont inchangées pour la troisième année consécutive. Les deux premiers du palmarès restent au-dessus de la barre des 1 000 demandes publiées sur une année.

Le Groupe Valeo, à la première place, compte 1 355 demandes de brevets publiées (1 110 demandes publiées en 2017). Le Groupe PSA est au deuxième rang, passant de 1 021 demandes publiées en 2017 à 1 074 demandes publiées en 2018. La troisième place est occupée par Safran avec 783 demandes publiées (795 demandes publiées en 2017). Le CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) conserve la quatrième place avec 674 demandes publiées en 2018 (684 demandes publiées en 2017).

En 2018, tout comme en 2017, deux ETI¹ figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI. Le Groupe Soitec a fait son entrée dans le palmarès en 2017 et conserve la 46^e place (29 demandes publiées). Trèves apparaît à la 48^e place (28 demandes publiées).

Comme les années précédentes, aucune PME² n'est présente dans ce palmarès.

Les entrées dans le palmarès 2018 sont réalisées par Suzuki Motor Corporation (79 demandes publiées), Nissan Motor Co Limited (65 demandes publiées), le Groupe Sidel (57 demandes publiées), Landmark Graphics Corporation (42 demandes publiées), Roquette Frères (29 demandes publiées), Bordeaux INP (28 demandes publiées), Koito Manufacturing Co Ltd (28 demandes publiées) et Trèves (28 demandes publiées). Aptiv, à la 38^e place, ne constitue pas une entrée dans le palmarès car cette entreprise est consolidée pour la première fois en 2018 et intègre désormais, parmi d'autres, les demandes publiées de Delphi International Operations Luxembourg SA, présent en 2017 à la 33^e place.

Parmi les 20 premiers en 2018, les plus fortes progressions sont dues à Alstom de 101 demandes publiées en 2017 à 131 en 2018 (+30 %) ; à Air Liquide de 126 à 161 demandes publiées (+28 %), au Groupe Valeo de 1 110 à 1 355 demandes publiées (+22 %), à Michelin de 285 à 332 demandes publiées (+16 %) et au Groupe Arkema de 142 à 165 demandes publiées (+16 %).

Toujours parmi les 20 premiers déposants en 2018, les baisses les plus importantes concernent deux entreprises allemandes : Robert Bosch GmbH passant de 193 demandes publiées en 2017 à 114 en 2018 (-41 %) et Continental de 140 à 120 demandes publiées (-14 %).

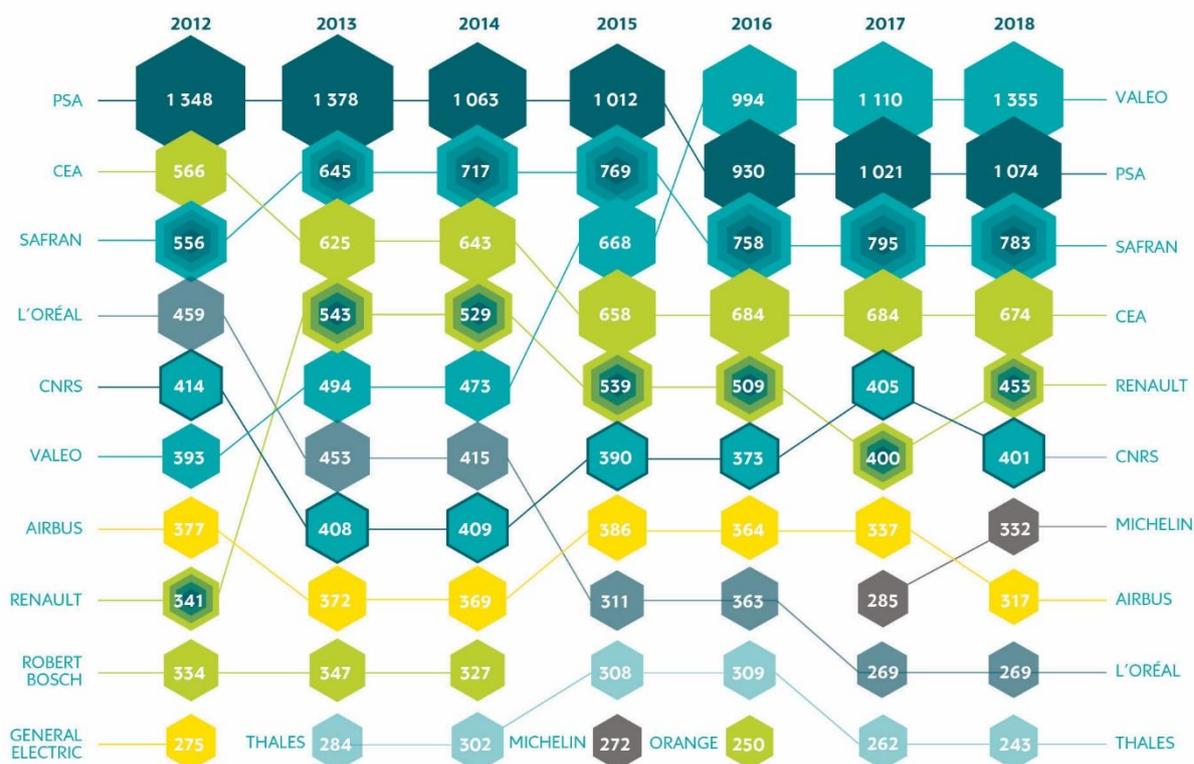
Les organismes de recherche publique sont toujours bien présents parmi les 20 premiers : le CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) au 4^e rang (674 demandes publiées), le CNRS à la 6^e place (401 demandes publiées) et IFP Energies nouvelles à la 12^e place (182 demandes publiées).

¹ Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

² La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros.

TOP 10 DES DÉPOSANTS DE BREVETS (EN NOMBRE DE DEMANDES PUBLIÉES AUPRÈS DE L'INPI EN 2018)

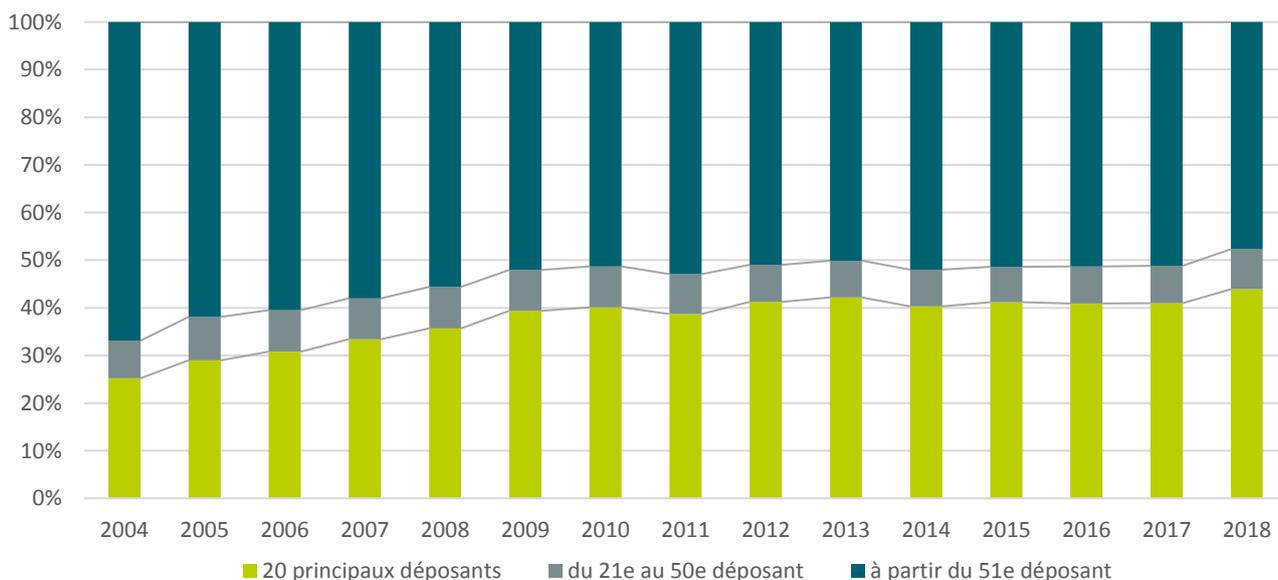


Source INPI 2019, traitement OPI 2019

Alors qu'en 2008, ils représentaient 44,4 % des demandes publiées, les 50 premiers déposants représentent 52,3 % des demandes publiées en 2018.

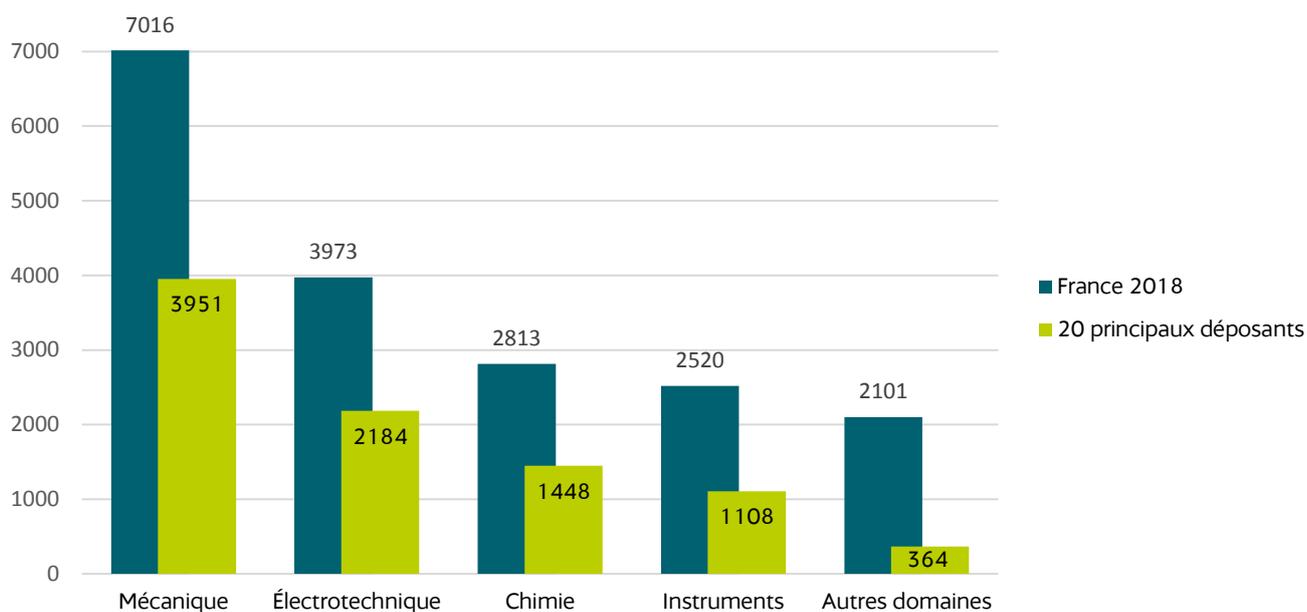
Cette progression est portée uniquement par les 20 premiers déposants. Pour 2018, les 20 premiers déposants représentent 43,9 % des demandes de brevets publiées (35,7 % en 2008). Ce phénomène s'explique en partie par une concentration de plus en plus importante des entreprises elles-mêmes, accentuée ces dernières années.

Évolution de la concentration des déposants de brevets (selon le nombre de demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018)



Source INPI, traitement OPI 2019

Domaines technologiques des demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018 et part des 20 principaux déposants



Source INPI, traitement OPI 2019

Toutes les demandes de brevets publiées en 2018 sont classées en 5 domaines technologiques et 35 sous-domaines technologiques. Une demande peut appartenir à plusieurs sous-domaines, voire à plusieurs domaines technologiques, et est donc comptabilisée dans chacun d'eux.³

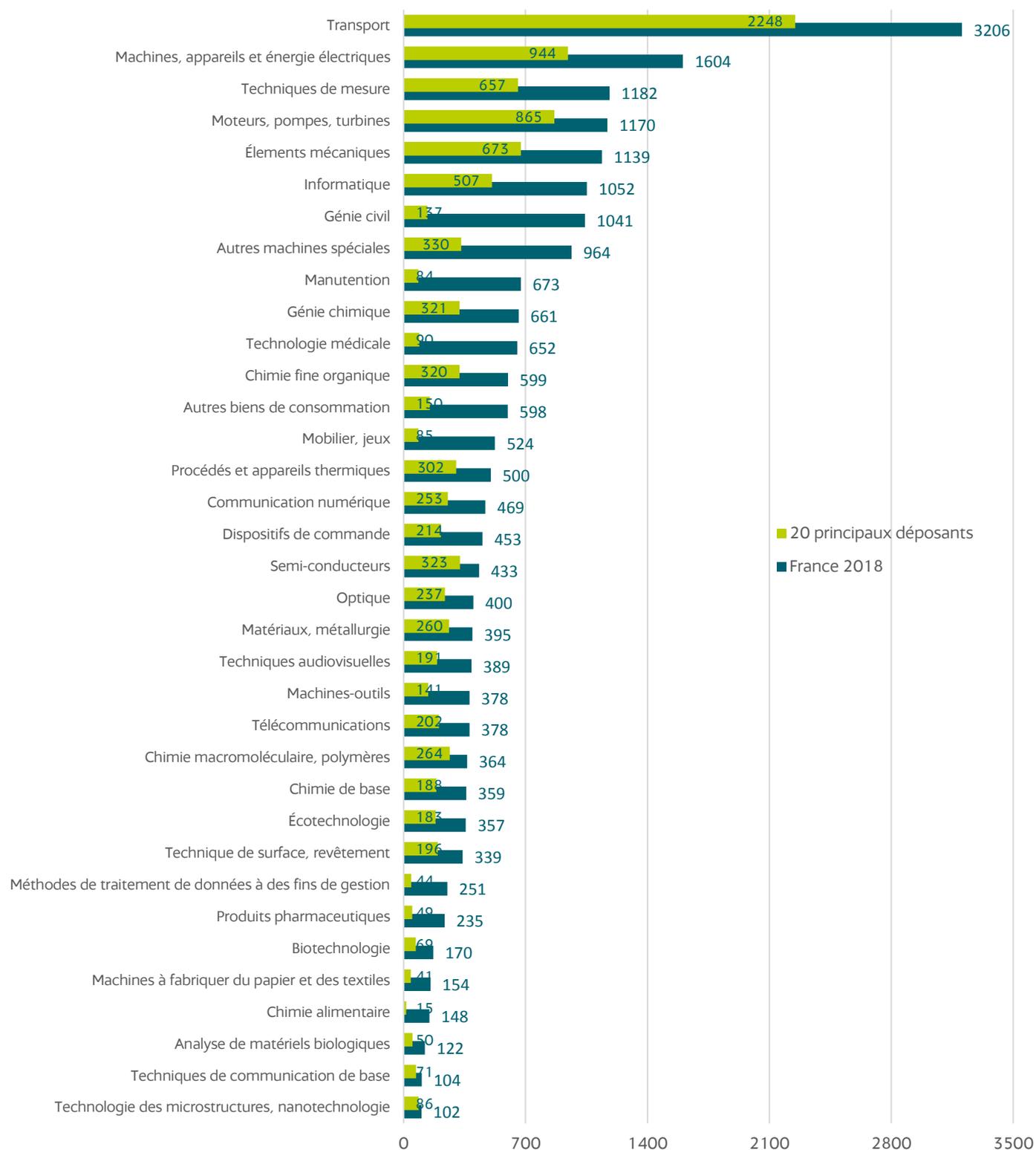
Le domaine technologique majoritaire est, comme en 2017, la « Mécanique » avec 7 016 demandes, et représente 47 % de l'ensemble des demandes (6 714 demandes en 2017); les 20 principaux déposants sont à l'origine de 56 % de celles-ci (3 951 demandes).

Le domaine « Électrotechnique » est concerné par 3 973 demandes, soit 27 % (3956 demandes en 2017), dont 55 % par les 20 principaux déposants (2 184 demandes).

La « Chimie », les « Instruments » et les « Autres domaines » représentent respectivement 19 %, 17 % et 14 % des demandes, ce qui est tout à fait comparable aux données de 2017. Les 20 principaux déposants sont relativement peu présents dans les « Autres domaines » (364 demandes, soit 17 %), qui comprennent essentiellement le « Génie civil ».

³ Le principe de comptage utilisé est le compte de présence, c'est-à-dire une méthode par décompte entier. Dès que le domaine ou sous-domaine technologique est présent dans une demande de brevet publiée, il est crédité d'une participation unitaire. C'est une logique de participation. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs (sous-)domaines technologiques. Le total des pourcentages peut donc être supérieur à 100%.

Sous-domaines technologiques des demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018 et part des 20 principaux déposants



Source INPI, traitement OPI 2019

Le principal sous-domaine technologique des demandes de brevets publiées auprès de l'INPI en 2018 est « Transport » avec 3 206 demandes, en augmentation par rapport à 2017 qui recensait 3 042 demandes. Ce sous-domaine concerne à lui seul 21 % de l'ensemble des demandes publiées par l'INPI.

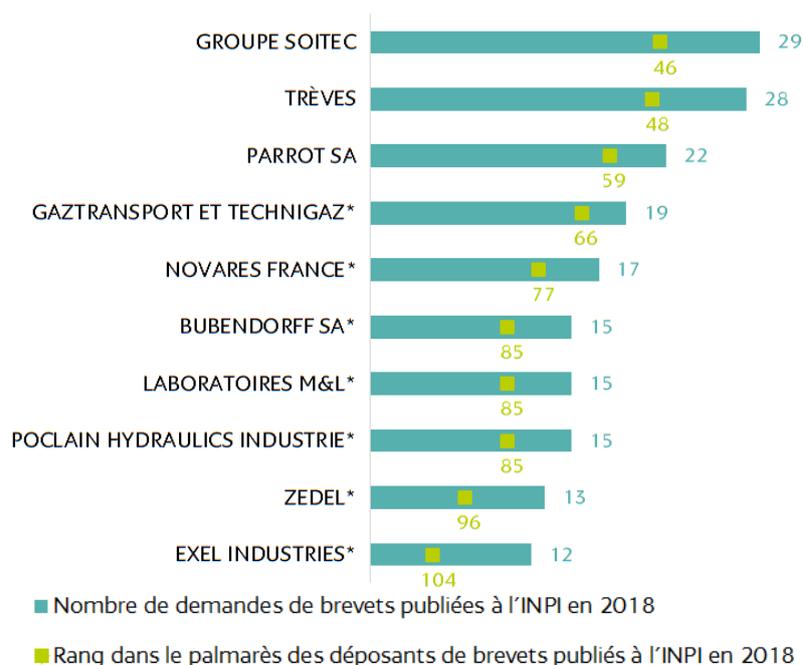
Les 20 principaux déposants sont à l'origine de 70 % de celles-ci (2 248 demandes publiées, dont 642 par le Groupe PSA, 533 par le Groupe Valeo, 255 par le Groupe Renault, 228 par Michelin et 177 par Airbus).

Les « Machines, appareils et énergie électriques » représentent 1 604 demandes publiées (1 506 en 2017), soit 11 % de l'ensemble des demandes publiées par l'INPI, dont 59 % par les 20 principaux déposants (944 demandes, dont 443 par le Groupe Valeo, 126 par le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, 80 par le Groupe PSA, 66 par Safran et 58 par le Groupe Renault).

Les « Techniques de mesure », les « Moteurs, pompes, turbines », et les « Éléments mécaniques » sont, comme en 2017, les principaux sous-domaines technologiques suivants avec respectivement 1 182, 1 170 et 1 139 demandes publiées (environ 8 % des demandes pour chacun), et les 20 principaux déposants sont également très présents dans ces sous-domaines avec respectivement 657, 865 et 673 demandes publiées (soit 56 %, 74 % et 59 % de l'ensemble des sous-domaines).

Par rapport à 2017, on peut noter une augmentation des demandes publiées dans les sous-domaines « Procédés et appareils thermiques » (17 %), « Méthodes de traitement de données à des fins de gestion » (17 %) et « Optique » (16 %).

Palmarès des principales ETI déposantes de brevets : publications 2018 à l'INPI



Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.

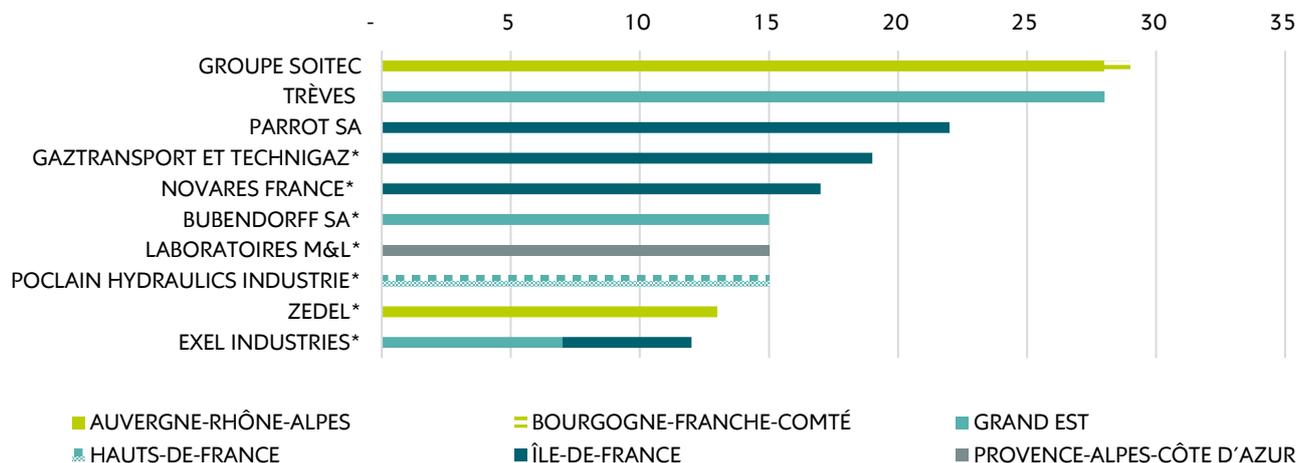
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Les dix premières ETI déposantes de brevets à l'INPI en 2018 cumulent 185 demandes de brevets publiées en 2018. Elles se situent entre le 46^e et le 104^e rang du palmarès des principaux déposants de brevets publiés à l'INPI en 2018.

Ces entreprises couvrent des activités très larges, de l'équipement automobile à la cosmétique, en passant par l'agriculture et l'électronique.

Répartition régionale des principales ETI déposantes de brevets : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

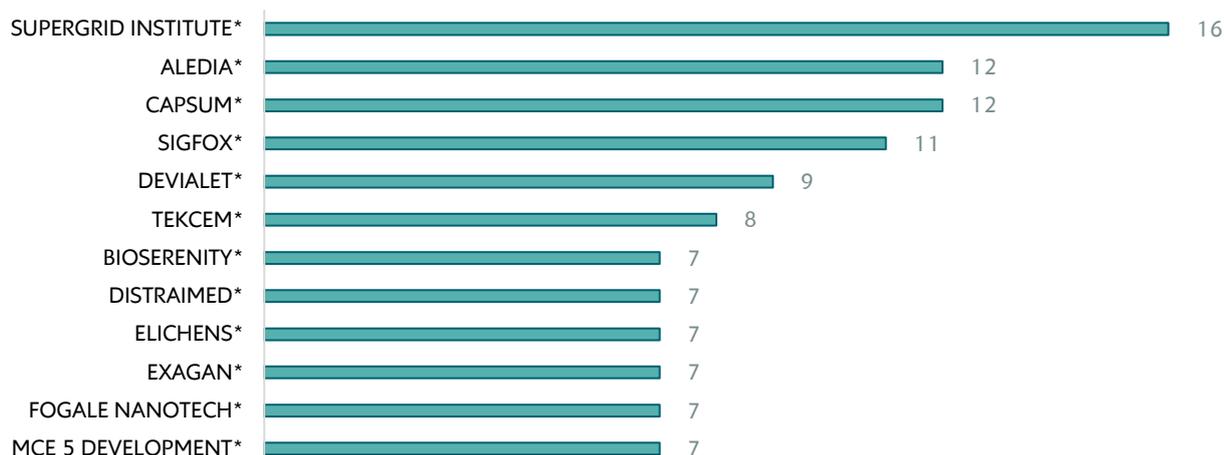
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

A l'exception d'Exel Industries dont les dépôts de brevets à l'INPI proviennent de deux régions et du Groupe Soitec (1 publication dans une seconde région), les ETI de ce TOP 10 déposent des brevets dans une seule région.

Quatre ETI ont au moins une adresse dans la région Île-de-France et trois dans la région Grand Est. Deux ETI indiquent la région Auvergne-Rhône-Alpes. Enfin, trois régions hébergent une ETI de ce TOP 10 : Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Palmarès des principales PME déposantes de brevets : publications 2018 à l'INPI



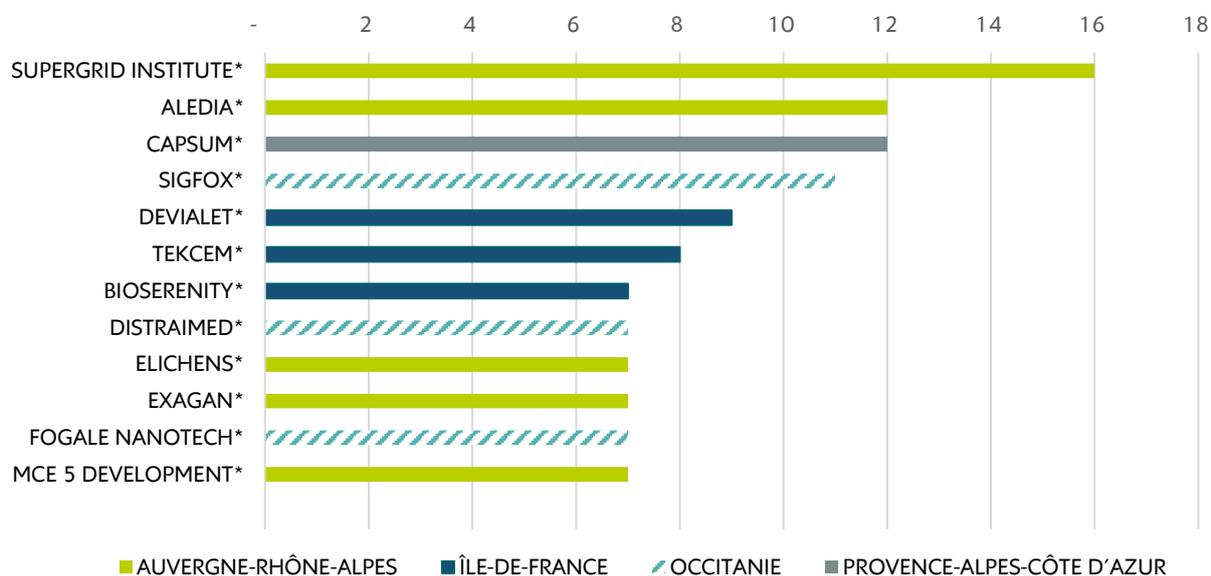
■ Nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Les dix premières PME déposantes de brevets à l'INPI en 2018 cumulent 110 demandes de brevets publiées. La première PME se situe au 80^e rang. Il est à noter que ces PME ont été harmonisées (et non pas consolidées, cf. méthodologie).

Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées, plusieurs traitent d'activité en lien avec l'environnement, comme eLichens, MCE 5 development ou Exagan, mais aussi de fabrication de produits de haute technologie (pour la cosmétique, le son, l'optique...).

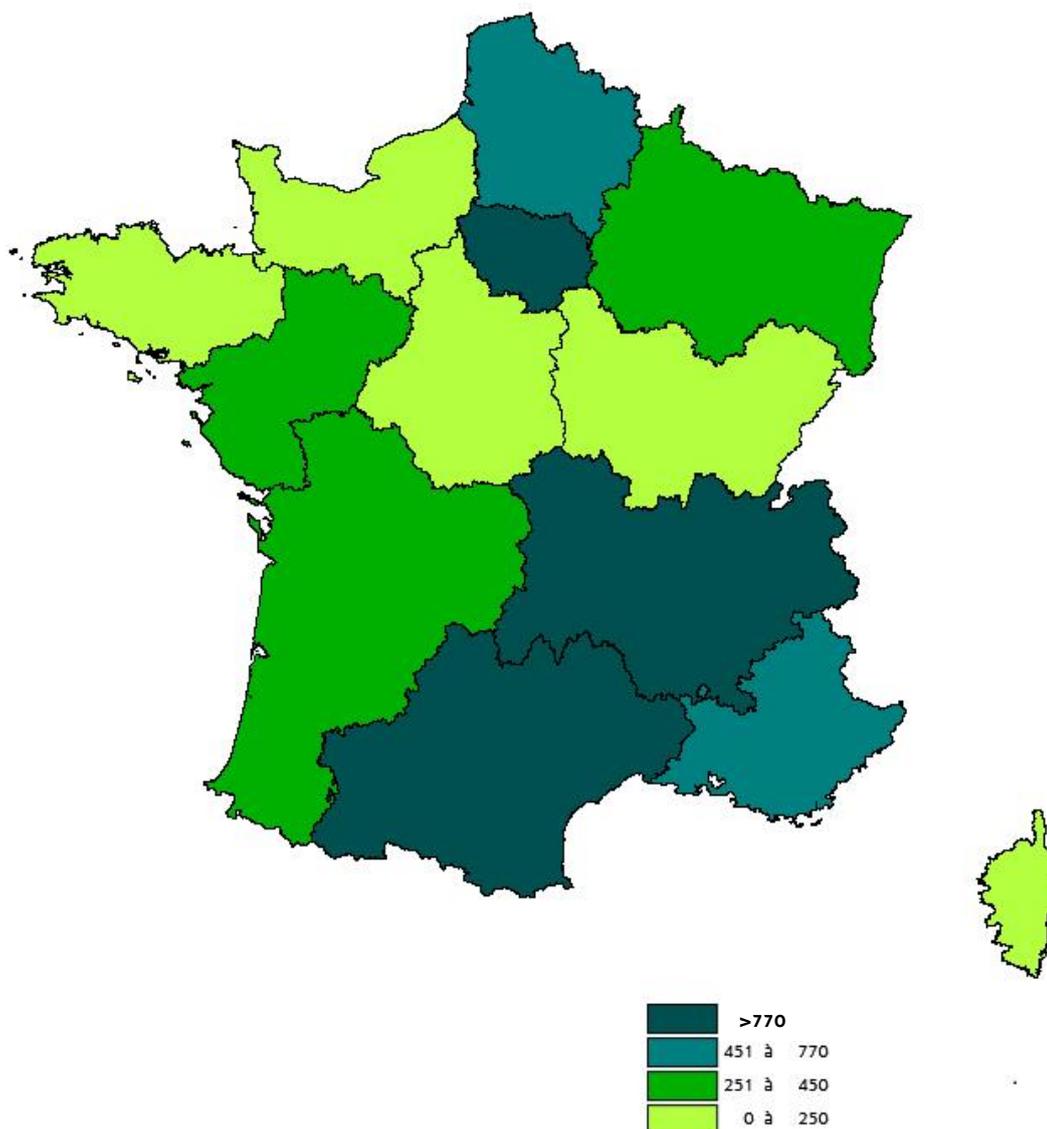
Répartition régionale des principales PME déposantes de brevets : publications 2018 à l'INPI



* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Les PME déposent dans une seule région française. La région Auvergne-Rhône-Alpes héberge cinq des PME de ce palmarès. La région Île-de-France, quant à elle, en héberge trois. La Région Occitanie qui n'héberge aucune ETI héberge elle aussi trois PME.

Nombre de demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018 par région



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.
Source INPI, traitement OPI 2019

Toutes régions confondues, 87,8 % des demandes de brevets publiées à l'INPI impliquent au moins un déposant ayant une adresse en France. Les personnes morales représentent 13 455 demandes de brevets publiées, ainsi 89,8 % des demandes publiées sont associées à au moins une personne morale.

En 2018, respectivement 7 687 et 1 629 demandes de brevets publiées proviennent des régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, sur un total de 14 985 demandes publiées.

La concentration des demandes publiées pour des déposants⁴ ayant une adresse dans ces régions est expliquée par leur poids économique, par leur rôle dans la dynamique de R&D et d'innovation⁵, ainsi que par la concentration des sièges sociaux en Île-de-France.

Des Top des déposants par région sont présentés dans la suite de ce document. Ils sont basés sur l'adresse du déposant. Cette réalité administrative peut sous-estimer ou surestimer la présence de certains domaines technologiques sur certains territoires ou faire apparaître ou non dans ces Top certaines entreprises. Cependant, ces Top reflètent une partie des stratégies de propriété industrielles des déposants.

Selon les volumes de publications des régions, et donc selon la fiabilité de la consolidation ou de l'harmonisation des adresses des déposants, nous présentons des Top avec des nombres décroissants de déposants présentés.

⁴ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

⁵ L'effort de recherche dans les Régions et la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) dans les Régions a fait l'objet de la publication INSEE Première N°1559 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287833>.

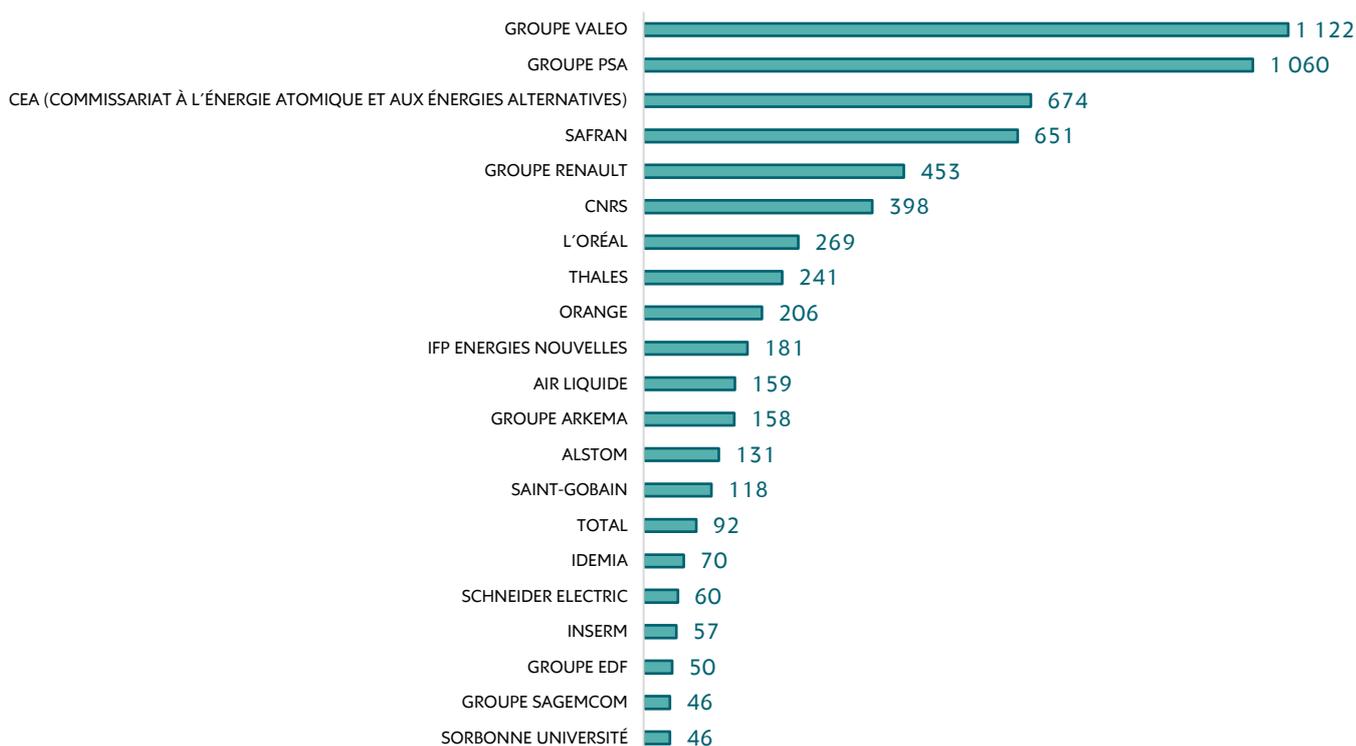
TOP 20 des déposants à l'INPI en 2018 en région Île-de-France

La région Île-de-France comptabilise 7 687 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 58,5 % des demandes publiées par des déposants⁶ ayant une adresse en France.

En 2018, 95,0 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Île-de-France sont des demandes émanant de personnes morales, soit 7 303 demandes publiées. Ce taux est le plus élevé pour une région française. En effet, le taux moyen de demandes publiées par des personnes morales est de 89,8 %, toute région confondue.

Le palmarès des déposants à l'INPI en 2018 en région Île-de-France est très proche de celui sur l'ensemble de la France.

► TOP 20 des déposants personnes morales en région Île-de-France : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Transport » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Île-de-France est maximal (1 358 demandes publiées, soit 72,1 % de l'ensemble des demandes publiées par des personnes morales dans ce sous-domaine en 2018). Viennent ensuite les sous-domaines « Machines, appareils et énergie électriques » avec 766 demandes publiées, « Moteurs, pompes, turbines » avec 595 demandes publiées. Les sous-domaines « Techniques de mesure », « Informatique » et « Éléments mécaniques » représentent, quant à eux, respectivement 408, 399 et 378 demandes publiées.

La région Île-de-France compte 595 demandes publiées par des personnes morales dans le sous-domaine « Moteurs, pompes, turbines », soit 79,9 % de l'ensemble des demandes publiées par des personnes morales françaises dans ce sous-domaine en 2018. Ces demandes publiées sont issues notamment de Safran, du Groupe PSA et du Groupe Valeo avec respectivement 340, 134 et 116 publications.

Enfin, le sous-domaine « Technologie des microstructures, nanotechnologie » compte 41 demandes publiées par des personnes morales françaises à l'INPI en 2018 : 33 sont issues de la région Île-de-France (soit 79,8 %). Le sous-domaine « Communication numérique » quant à lui compte 306 demandes publiées par des personnes morales à l'INPI : 78,8 % d'entre elles sont issues de la région Île-de-France. Les principaux déposants de ce sous-domaine dans la région sont : Orange, Thales, le Groupe PSA.

⁶ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

TOP 15 des déposants à l'INPI en 2018 en région Auvergne-Rhône-Alpes

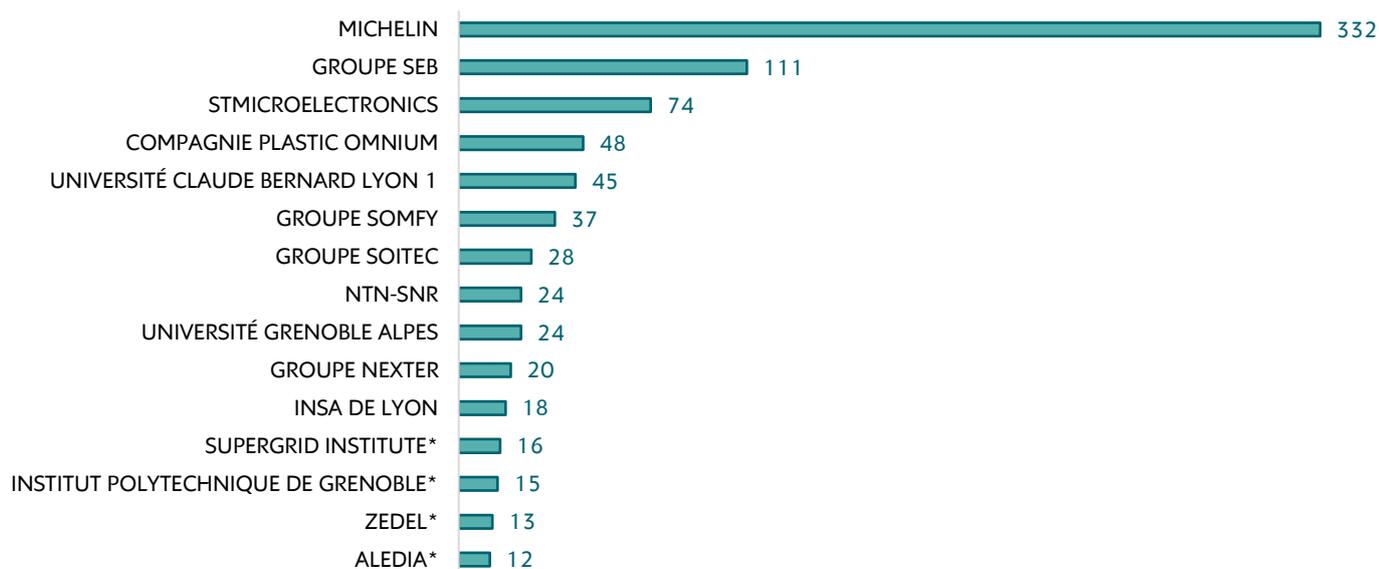
La région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise 1 629 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 12,4 % des demandes publiées par des déposants⁷ ayant une adresse en France.

En 2018, 87,5 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Auvergne-Rhône-Alpes sont des demandes émanant de personnes morales, soit 1 425 demandes publiées.

Les sept premiers déposants à l'INPI en 2018 en région Auvergne-Rhône-Alpes sont des déposants présents dans le palmarès des principaux déposants sur l'ensemble du territoire national.

On peut noter aussi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont présents puisque 4 d'entre eux sont dans le TOP 15 des déposants à l'INPI en 2018 en région Auvergne-Rhône-Alpes : l'université Claude Bernard Lyon 1, l'université Grenoble Alpes, l'INSA de Lyon et l'institut polytechnique de Grenoble.

► TOP 15 des déposants personnes morales en région Auvergne-Rhône-Alpes : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Les sous-domaines technologiques pour lesquels le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Auvergne-Rhône-Alpes est supérieur à 100 sont : « Transport » (165 demandes publiées), « Autres machines spéciales » (du domaine « Mécanique », avec 112 demandes publiées) et « Mobilier, jeux » (107 demandes publiées). Viennent ensuite avec plus de 70 demandes publiées les sous-domaines technologiques : « Génie civil » (85 demandes publiées), « Semiconducteurs » (76 demandes publiées), « Machines, appareils et énergie électriques » et « Technologie médicale » (75 demandes publiées) et « Autres biens de consommation » (73 demandes publiées).

Dans les sous-domaines technologiques « Mobilier, jeux », « Chimie macromoléculaire, polymères » et « Machines à fabriquer du papier et des textiles », la région Auvergne-Rhône-Alpes représente respectivement 44,7 %, 35,6 % et 29,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Auvergne-Rhône-Alpes représente 12,1 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

Le sous-domaine « Mobilier, jeux » a pour acteurs principaux le Groupe Seb et Skis Rossignol – Club Rossignol⁸. Le sous-domaine « Chimie macromoléculaire, polymères » est caractérisé par les demandes publiées de Michelin ou de l'université Claude Bernard Lyon 1. Enfin, les 22 demandes publiées du sous-domaine « Machines à fabriquer du papier et des textiles » sont illustrées par une disparité des déposants (maximum 3 publications), parmi lesquels le Groupe Arkema et Michelin.

⁷ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

⁸ Déposant harmonisé

TOP 15 des déposants à l'INPI en 2018 en région Occitanie

La région Occitanie comptabilise 771 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 5,9 % des demandes publiées par des déposants⁹ ayant une adresse en France.

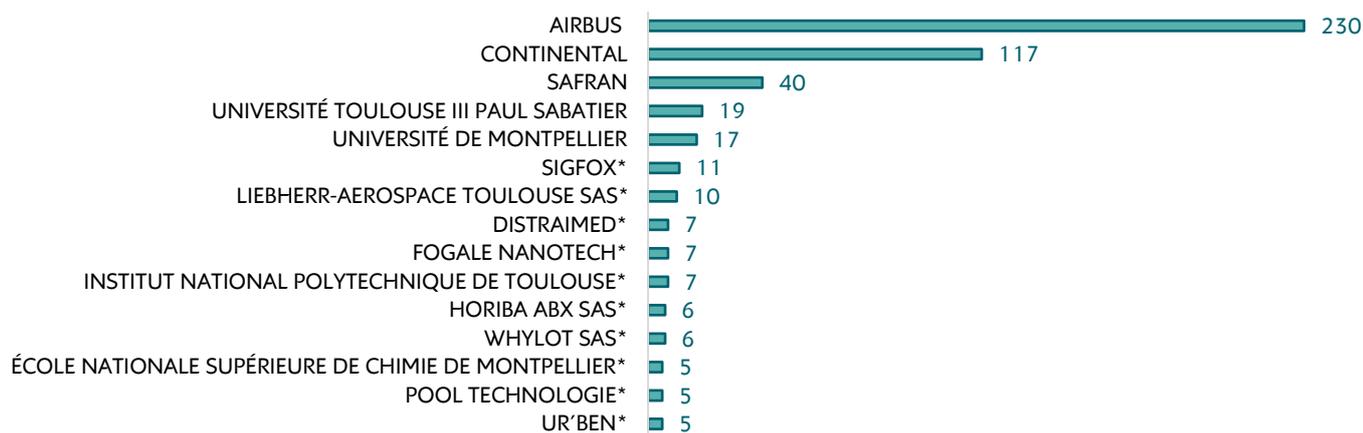
En 2018, 82,6 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Occitanie sont des demandes émanant de personnes morales, soit 637 demandes publiées.

Le TOP 15 des déposants dans la région Occitanie place à sa tête trois groupes du palmarès national : Airbus (8^e), Continental (18^e) et Safran (3^e). La quasi-totalité des demandes publiées de Continental sont issues de la région Occitanie (seuls 3 d'entre elles viennent d'une autre région). A l'inverse, 40 demandes de brevets sur les 783 de Safran sont issues de la région Occitanie.

Ce TOP 15 représente la diversité des typologies de déposants en région Occitanie. Il recense quatre grandes entreprises : Airbus, Continental, Safran et Horiba ABX SAS, une ETI : Liebherr-Aerospace Toulouse SAS qui conçoit, fabrique et assure la maintenance de systèmes d'air installés dans les avions, six PME, et quatre établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La région Occitanie accueille trois PME du TOP 10 des PME : Sigfox, Distrained et Fogale Nanotech. Sigfox est un opérateur télécom de l'Internet des objets. Distrained, qui comptabilise 7 demandes publiées en 2018 et une seule en 2017, a conçu un pillulier. Fogale Nanotech est reconnue à travers le monde pour ses compétences en métrologie de haute précision. Dans ce TOP 15 dans la région Occitanie, Whylot SAS est spécialisée dans l'électromagnétisme ; Pool technologie travaille dans le traitement de l'eau des piscines ; et Ur'ben est le siège de Bennes JPM, spécialisée dans la conception de carrosseries.

► TOP 15 des déposants personnes morales en région Occitanie : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Transport » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Occitanie est maximal (124 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Machines, appareils et énergie électriques », « Techniques de mesure » et « Moteurs, pompes, turbines » avec respectivement 50, 49 et 46 demandes publiées. Enfin, « Génie civil » et « Informatique » présentent respectivement 31 et 38 demandes de brevets.

Dans les sous-domaines technologiques « Télécommunications », « Dispositifs de commande » et « Analyses de matériels biologiques », la région Occitanie représente respectivement 12,7 %, 12,2 % et 10,6 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Occitanie représente 5,4 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

Dans le sous-domaine « Analyses de matériels biologiques », on peut notamment citer les déposants Rubix S&I et l'université Toulouse III – Paul Sabatier avec 3 demandes publiées chacun. En Occitanie, les demandes publiées dans le sous-domaine « Dispositifs de commande » proviennent pour 23 d'entre elles d'Airbus et pour 12 d'entre elles de Continental. Enfin, le sous-domaine « Télécommunications » place Continental, Airbus et Sigfox dans les premiers déposants avec 16, 13 et 5 demandes publiées.

⁹ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

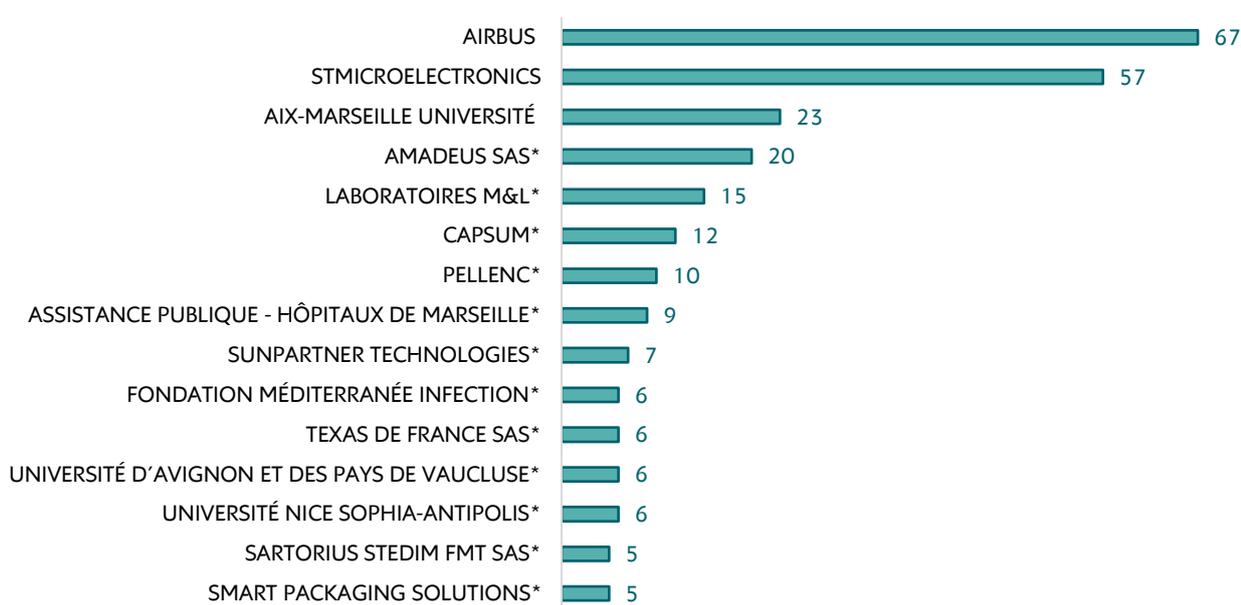
TOP 15 des déposants à l'INPI en 2018 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptabilise 521 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 4,0 % des demandes publiées par des déposants¹⁰ ayant une adresse en France.

En 2018, 71,6 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont des demandes émanant de personnes morales, soit 371 demandes publiées.

Le TOP 15 des déposants dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur place à sa tête deux groupes du palmarès sur l'ensemble du territoire national : Airbus (8^e) et STMicroelectronics (13^e). Cinq déposants sont des grandes entreprises, soit en plus des deux précédents : Amadeus SAS, Pellenc et Texas de France SAS. Les établissements de recherche, les universités sont au nombre de cinq : Aix-Marseille université, Assistance publique – Hôpitaux de Marseille, fondation Méditerranée Infection, université d'Avignon et des pays du Vaucluse et université Nice Sophia-Antipolis. Trois ETI sont présentes : Laboratoires M&L, spécialisé dans les cosmétiques, Sartorius Stedim FMT SAS, fournisseur de matériels pharmaceutiques et de laboratoires, Smart Packaging Solutions, spécialisé dans l'emballage en carton et du papier recyclé. Les deux PME du TOP 15 sont Capsum, spécialisé dans les cosmétiques, et SunPartner Technologies qui travaille à intégrer l'énergie solaire dans le bâtiment, les objets connectés et le transport.

► TOP 15 des déposants personnes morales en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Transport » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est maximal (44 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Informatique », « Machines, appareils et énergie électriques » et « Chimie fine organique » avec respectivement 40, 22 et 21 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Techniques de communication de base », « Produits pharmaceutiques » et « Méthodes de traitement des données à des fins de gestion », la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente respectivement 9,7 %, 7,4 % et 7,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 3,2 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁰ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

TOP 10 des déposants à l'INPI en 2018 en région Hauts-de-France

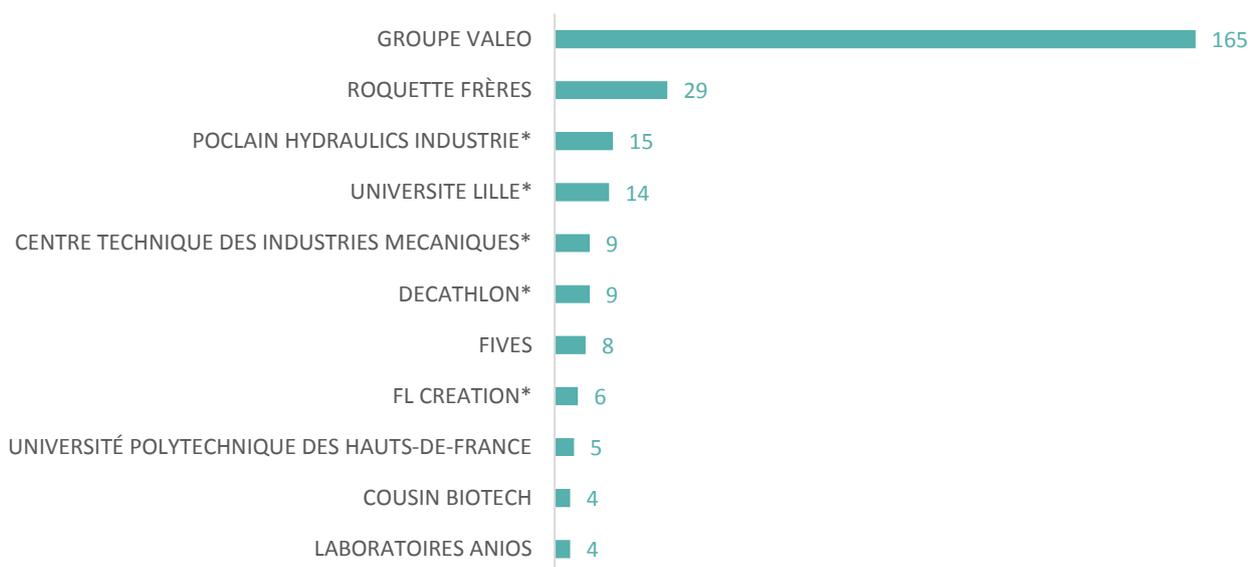
La région Hauts-de-France comptabilise 498 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 3,8 % des demandes publiées par des déposants¹¹ ayant une adresse en France.

En 2018, 84,0 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Hauts-de-France sont des demandes émanant de personnes morales, soit 419 demandes publiées.

Le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2018 dans la Région Hauts-de-France place à sa tête deux groupes du palmarès sur l'ensemble du territoire national : le Groupe Valeo et Roquette Frères. Toutes les demandes publiées en 2018 de ce dernier sont issues des Hauts-de-France. Ce classement fait apparaître aussi les groupes Decathlon et Fives, les ETI Poclairn Hydraulics Industrie, Cousin Biotech, et Laboratoires Anios ainsi que la PME FL Création. Il est à noter également que Poclairn Hydraulics Industrie fait partie du TOP 10 des ETI.

Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est aussi présent à travers l'Université de Lille et le Centre technique des industries mécaniques (institut Carnot).

► TOP 10 des déposants personnes morales en région Hauts-de-France : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Éléments mécaniques » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Hauts-de-France est maximal (167 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Génie civil » et « Transport » avec chacun 30 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Chimie alimentaire », « Éléments mécaniques » et « Machines à fabriquer du papier et des textiles », la région Hauts-de-France représente respectivement 25,1 %, 23,8 % et 9,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Hauts-de-France représente 3,6 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

Le sous-domaine « Chimie alimentaire » dans les Hauts-de-France est porté par Roquette Frères (15 demandes publiées) et Cérélia (3 demandes publiées). En ce qui concerne le sous-domaine « Éléments mécaniques », les demandes publiées sont essentiellement dues au Groupe Valeo (163 demandes publiées), puis à Poclairn Hydraulics Industrie (7 demandes publiées).

¹¹ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

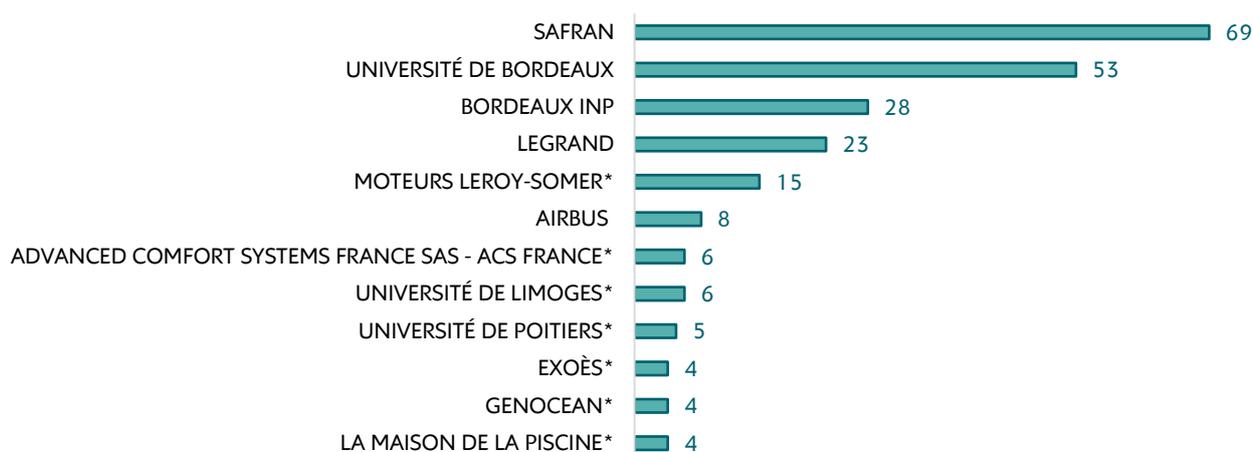
TOP 10 des déposants à l'INPI en 2018 en région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine comptabilise 447 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 3,4 % des demandes publiées par des déposants¹² ayant une adresse en France.

En 2018, 75,4 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Nouvelle-Aquitaine sont des demandes émanant de personnes morales, soit 337 demandes publiées.

On retrouve dans le TOP 10 des déposants dans la région Nouvelle-Aquitaine quatre groupes ou établissements du palmarès sur l'ensemble du territoire national : Safran (3^e), université de Bordeaux (30^e), Bordeaux INP (48^e) et Airbus (8^e). Ce classement fait également apparaître les groupes Legrand, Moteurs Leroy-Somer et Advanced Comfort Systems France. Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est aussi présent avec l'université de Limoges et l'université de Poitiers. Enfin, trois PME apparaissent dans ce classement, Exoès créée par un ancien motoriste pour fournir des solutions « zéro émission », Genocéan et la Maison de la Piscine, qui fait partie du groupe Océdis, spécialisé dans le traitement de l'eau.

► TOP 10 des déposants personnes morales en région Nouvelle-Aquitaine : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Machines, appareils et énergie électriques » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Nouvelle-Aquitaine est maximal (40 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Moteurs, pompes, turbines » et « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » avec 35 demandes publiées. Enfin, « Génie civil » et « Transport » présentent respectivement 29 et 27 publications.

Dans les sous-domaines technologiques « Autres machines spéciales » du domaine de la « Mécanique », « Chimie alimentaire » et « Produits pharmaceutiques », la région Nouvelle-Aquitaine représente respectivement 7,2 %, 7,0 % et 6,1 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Nouvelle-Aquitaine représente 2,9 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹² La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

TOP 10 des déposants à l'INPI en 2018 en région Grand Est

La région Grand Est comptabilise 409 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 3,1 % des demandes publiées par des déposants¹³ ayant une adresse en France.

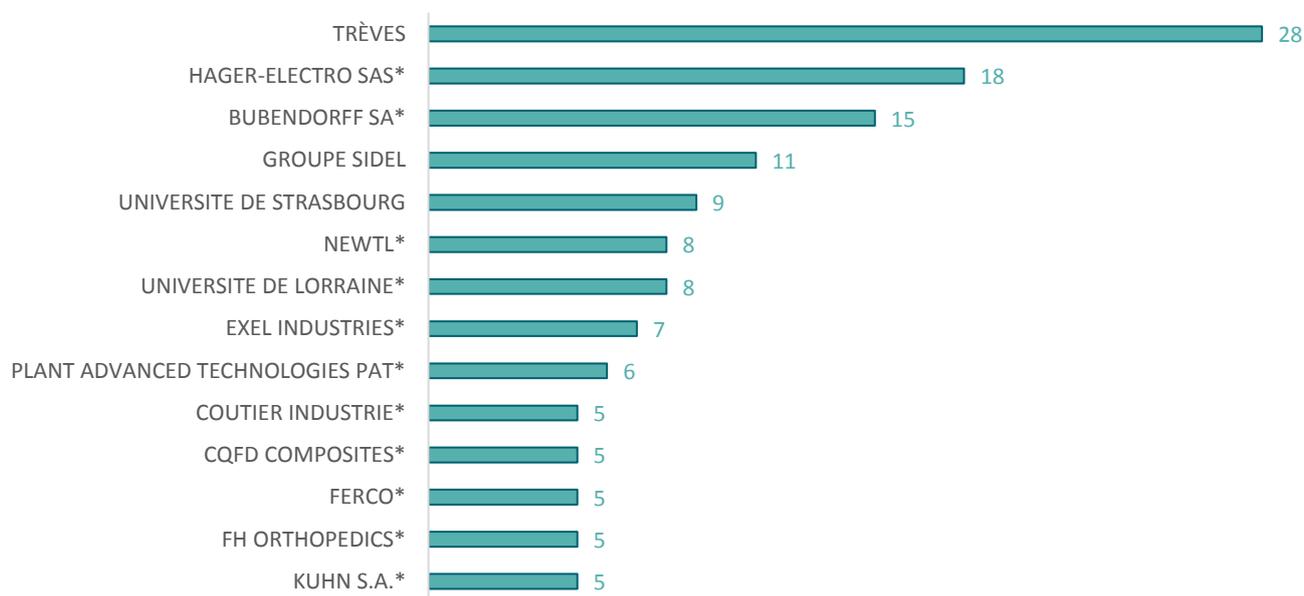
En 2018, 79,8 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Grand Est sont des demandes émanant de personnes morales, soit 326 demandes publiées.

On retrouve dans le TOP 10 des déposants à l'INPI en 2018 en région Grand Est une ETI du palmarès sur l'ensemble du territoire national : Trèves. Les ETI sont bien présentes : Bubendorff SA, Exel Industries et Ferco, en plus de Trèves. Deux d'entre elles font d'ailleurs partie du TOP 10 des ETI françaises : Trèves et Bubendorff SA.

L'université de Strasbourg et l'université de Lorraine sont aussi présentes avec un nombre de demande de brevets publiées de 9 et 8 respectivement.

Enfin, Plant Advanced Technologies PAT, créée en 2005 pour exploiter une technologie de l'INRA et de l'Institut national polytechnique de Lorraine est une PME. Coutier Industrie est aussi une PME qui accompagne la performance industrielle de ses clients.

► TOP 10 des déposants personnes morales en région Grand Est : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Génie civil » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Grand Est est maximal (54 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Transport », « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » et « Machines, appareils et énergie électriques » avec respectivement 37, 32 et 29 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Génie civil », « Autres machines spéciales » du domaine de la « Mécanique » et « Machines-outils », la région Grand Est représente respectivement 10,6 %, 6,6 % et 5,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Grand Est représente 2,8 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

Les déposants les plus présents en « Génie civil » dans la région sont Bubendorff SA, l'ETI FERCO et Coutier Industrie.

¹³ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

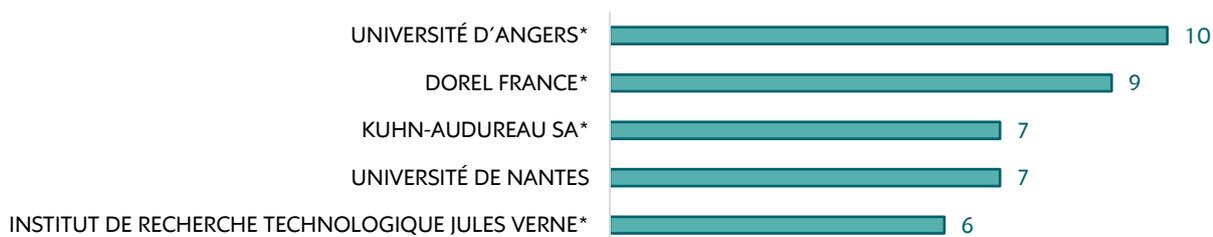
TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Pays de la Loire

La région Pays de la Loire comptabilise 295 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 2,2 % des demandes publiées par des déposants¹⁴ ayant une adresse en France.

En 2018, 78,7 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Pays de la Loire sont des demandes émanant de personnes morales, soit 232 demandes publiées.

Le TOP 5 des déposants dans la région Pays de la Loire fait apparaître trois établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'université d'Angers, l'université de Nantes et l'institut de recherche technologique Jules Verne. Sont également présents le groupe Dorel France, connu pour ses marques en puériculture et bicyclettes et l'ETI de services et matériels agricoles Kuhn-Andureau SA.

► TOP 5 des déposants personnes morales en région Pays de la Loire : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Génie civil » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Pays de la Loire est maximal (46 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Transport », « Manutention » et « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » avec respectivement 32, 27 et 25 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Génie civil », « Manutention » et « Autres machines spéciales » du domaine mécanique, la région Pays de la Loire représente respectivement 9,0 %, 7,6 % et 5,1 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Pays de la Loire représente 2,0 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁴ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

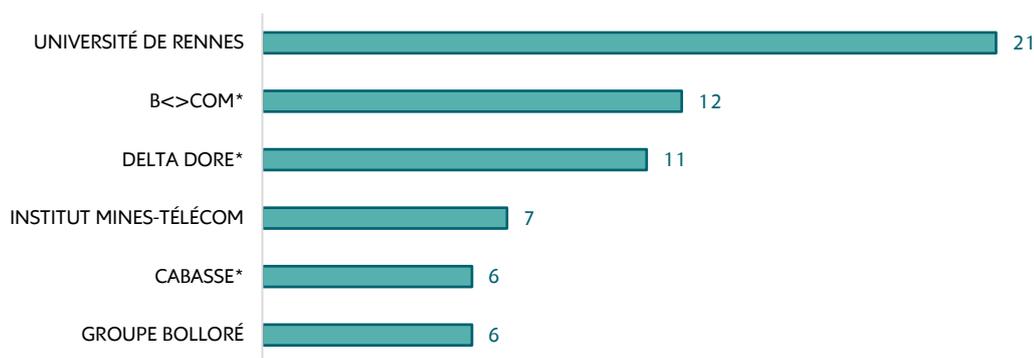
TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Bretagne

La région Bretagne comptabilise 248 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 1,9 % des demandes publiées par des déposants¹⁵ ayant une adresse en France.

En 2018, 76,6 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Bretagne sont des demandes émanant de personnes morales, soit 190 demandes publiées.

Ce TOP 5 fait apparaître deux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'université de Rennes et l'Institut Mines-Télécom. L'Institut de Recherche Technologique (IRT) B<>COM occupe la troisième place. On trouve aussi l'ETI de services énergétiques Delta Dore et la PME de fabrication d'enceintes Cabasse.

► TOP 5 des déposants personnes morales en région Bretagne : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Les sous-domaines technologiques « Génie civil » et « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » sont ceux pour lesquels le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Bretagne est maximal (15 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Machines, appareils et énergie électriques », « Manutention » et « Transport » avec chacun 13 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Produits pharmaceutiques », « Techniques audiovisuelles » et « Manutention », la région Bretagne représente respectivement 5,0 %, 5,0 % et 3,7 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Bretagne représente 1,6 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁵ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Normandie

La région Normandie comptabilise 232 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 1,5 % des demandes publiées par des déposants¹⁶ ayant une adresse en France.

En 2018, 83,0 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Normandie sont des demandes émanant de personnes morales, soit 193 demandes publiées.

Le TOP 5 des déposants de la Région Normandie fait apparaître deux groupes du palmarès sur l'ensemble du territoire : Safran et le Groupe Sidel, respectivement 3^e et 29^e du palmarès national ; le groupe Aptar ; l'ETI Andritz Asselin-Thibeau spécialisée dans la fabrication de machines pour les industries textiles. L'université de Rouen Normandie est également présente.

► TOP 5 des déposants personnes morales en région Normandie : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.
* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).
Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Autres machines spéciales » du domaine « Mécanique » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Normandie est maximal (40 demandes publiées). Vient ensuite le sous-domaine « Manutention » avec 27 demandes publiées. Enfin, « Transport », « Technologie médicale » et « Génie chimique » présentent respectivement 16, 14 et 13 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Machines à fabriquer du papier et des textiles », « Autres machines spéciales » du domaine de la « Mécanique » et « Manutention », la région Normandie représente respectivement 8,5 %, 8,2 % et 7,4 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Normandie représente 1,6 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁶ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

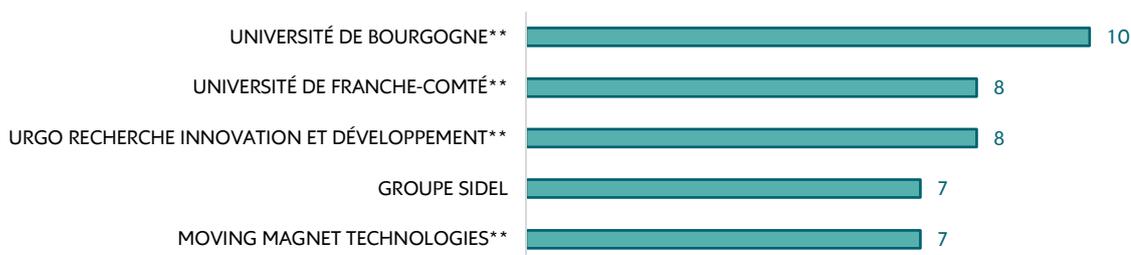
TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Bourgogne-Franche-Comté

La région Bourgogne-Franche-Comté comptabilise 193 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 1,5 % des demandes publiées par des déposants¹⁷ ayant une adresse en France.

En 2018, 85,4 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Bourgogne-Franche-Comté sont des demandes émanant de personnes morales, soit 165 demandes publiées.

Les deux premiers déposants de la région Bourgogne-Franche-Comté sont deux universités : l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté. Puis viennent l'ETI Urgo Recherche Innovation et Développement et le Groupe Sidel. Elles sont suivies d'une PME : Moving Magnet Technologies.

► TOP 5 des déposants personnes morales en région Bourgogne-Franche-Comté : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Manutention » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Bourgogne-Franche-Comté est maximal (29 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Machines, appareils et énergie électriques » (16 demandes publiées) et « Technologie médicale » (15 demandes publiées).

Dans les sous-domaines technologiques « Manutention », « Technologie médicale » et « Produits pharmaceutiques », la région Bourgogne-Franche-Comté représente respectivement 7,9 %, 4,3 % et 4,2 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Bourgogne-Franche-Comté représente 1,4 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁷ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Centre-Val de Loire

La région Centre-Val de Loire comptabilise 188 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2018, soit 1,4 % des demandes publiées par des déposants¹⁸ ayant une adresse en France.

En 2018, 79,5 % des demandes de brevets publiées à l'INPI par des déposants ayant une adresse en Centre-Val de Loire sont des demandes émanant de personnes morales, soit 150 demandes publiées.

On retrouve dans le TOP 5 des déposants à l'INPI en 2018 en région Centre-Val de Loire deux déposants du palmarès sur l'ensemble du territoire national : Safran et STMicroelectronics. Le premier déposant de ce palmarès en Centre-Val de Loire est LVMH Recherche. Deux universités : l'université d'Orléans et l'université de Tours François-Rabelais sont également présentes.

► TOP 5 des déposants personnes morales en région Centre-Val de Loire : publications 2018 à l'INPI



Note : L'adresse prise en compte est celle des déposants.

* Données du déposant non consolidées (cf. Méthodologie).

Source INPI, traitement OPI 2019

Le sous-domaine technologique « Transport » est celui pour lequel le nombre de demandes de brevets publiées en 2018 par des personnes morales de la région Centre-Val de Loire est maximal (24 demandes publiées). Viennent ensuite les sous-domaines « Machines, appareils et énergie électriques », « Chimie fine organique » et « Génie civil » avec respectivement 15, 13 et 13 demandes publiées.

Dans les sous-domaines technologiques « Chimie fine organique », « Mobilier, jeux » et « Technologie des microstructures, nanotechnologie » et « Manutention », la région Centre-Val de Loire représente respectivement 3,6 %, 2,9 %, 2,8 % et 2,8 % des demandes de brevets publiées émanant de personnes morales françaises à l'INPI en 2018. Ces pourcentages sont significatifs puisque les demandes publiées émanant de personnes morales de la région Centre-Val de Loire représente 1,3 % des demandes publiées émanant de personnes morales françaises, tout domaine technologique confondu.

¹⁸ La prise en compte de l'adresse des inventeurs permettrait d'avoir une vision complémentaire sur le lieu où l'invention a été effectuée indépendamment des stratégies de propriété industrielle des déposants. Ceux-ci peuvent privilégier le dépôt par le siège social souvent localisé en Île-de-France.

► Procédures

Le palmarès national publié par l'INPI enregistre uniquement les demandes déposées auprès de l'INPI. Il s'agit donc de demandes par la voie nationale : la majorité est des premiers dépôts mais certaines sont des demandes sous priorité étrangère.

En revanche, dans ce palmarès national, les demandes européennes et les demandes PCT visant une protection sur le territoire français ne sont pas prises en compte.

► Demandes de brevets publiées

Le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI porte sur le nombre de demandes de brevets publiées pendant l'année de référence. S'agissant de demandes publiées en 2018, il s'agit de demandes déposées entre le 1^{er} juillet 2016 et le 30 juin 2017.

► Consolidation et harmonisation

L'INPI consolide par groupes : il prend contact avec les principaux déposants et procède à l'agrégation des différentes entités sur la base des déclarations des déposants.

En l'absence d'informations sur la consolidation, l'INPI procède à une harmonisation du nom du déposant, c'est à dire à une agrégation des entités au nom identique ou quasi-identique. Ainsi, les différents déposants « Université Lille 1-sciences et technologies », « Université Lille 1, sciences et technologies » et « Université sciences et technologies de Lille-Lille1 » sont-ils agrégés en une seule entité déposante.

► Compte fractionnaire

Le compte fractionnaire se situe dans le contexte d'une logique de contribution où les contributions de chaque déposant à chaque demande de brevet sont fractionnées pour obtenir des sommes égales à 100% sur l'ensemble des déposants.

► Domaines technologiques

En fonction des codes de la Classification internationale des brevets (CIB) attribués au cours de la procédure, les demandes de brevets publiées sont rassemblées en 5 domaines technologiques et 35 sous-domaines technologiques selon la table de concordance CIB - technologie publiée par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) : cette table établit un lien entre les symboles de classement de la Classification internationale des brevets (CIB) et les domaines technologiques (dernière mise à jour : février 2016)¹⁹. Chaque demande de brevet publiée peut avoir un ou plusieurs codes CIB, et appartenir à un ou plusieurs domaines technologiques. Le principe de comptage utilisé est le compte fractionnaire.

► Évolutions

Les progressions des déposants dans ce type de palmarès sont à appréhender avec beaucoup de précautions. Des changements de politique de dépôts ou de gestion des titres peuvent entraîner de fortes hausses ou baisses du nombre de demandes de brevets sur une année ou auprès d'un Office sans qu'il y ait un changement important de la politique d'innovation.

► Adresse du déposant

L'adresse du déposant correspond à l'adresse qui sert de contact pour les aspects administratifs du contenu de la demande de brevets. Ainsi, certains déposants implantés dans différentes collectivités territoriales peuvent faire le choix de centraliser ces contacts sur un lieu unique ou d'assurer une proximité entre les inventeurs et ceux qui traitent les aspects administratifs. Compte-tenu de l'objet du palmarès des déposants, c'est cette adresse et pas celle de l'inventeur qui est considérée.

¹⁹ http://www.wipo.int/ipstats/fr/statistics/technology_concordance.html

► Établissements liés à l'État

Les établissements liés à l'État français comprennent :

- les collectivités territoriales,
- les établissements d'enseignement supérieur public,
- les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC),
- les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST),
- les entreprises contrôlées ou filiales de l'État,
- les autres services ministériels ou déconcentrés,
- les organismes internationaux,
- les structures de valorisation,
- les établissements d'enseignement supérieur privé,
- les institutions sans but lucratif (ISBL).



www.inpi.fr



observatoire@inpi.fr



INPI Direct
0820 210 211
0,10 € TTC/mn + prix appel



L'INPI près de chez vous :
liste et adresses sur
www.inpi.fr ou INPI Direct